

SOMMAIRE

Décembre 1995 - Janvier - Février 1996 - n° 70

2 Editorial

3 Robert GAILLOT,
peintre, illustrateur, sculpteur.

Annie Solas

15 Un album pour l'Afrique

Maud Léchopier

23 « Fais moi peur ! »,
une exposition de livres matières.

Véronique Pabois

34 Odeurs et parfums

Jeanne Monthubert

40 L'atelier « lattes de bois »

Christine Charles

42 La peinture fondatrice de l'être humain

Simone Sixous

Photographies :

François GOALEC : p. 4 (en haut à droite), 5 (en bas à gauche), 6 (en haut à gauche et à droite), 7 (en haut à gauche), 8 (en bas à gauche), 12, 13 - M. STEGILI : p. 10 (en bas à gauche).



L'art à l'école est-il menacé ?

En cette période de remaniement, nous avons constaté que le ministère de la Jeunesse et des Sports n'avait pas changé de titulaire. Il est donc permis de penser que le projet d'aménagement du temps scolaire reste d'actualité.

Nous avons bien enregistré que, parmi les disciplines envisagées pour meubler les après-midi, figuraient les activités artistiques. Même si nous pensons qu'un ancien champion olympique rêve plus de futurs médaillés que d'adolescents créatifs, il n'en reste pas moins que l'intention est bonne, bien qu'il ne suffise pas d'inscrire l'art dans les programmes pour voir fleurir les artistes... Mais il s'agit alors de pédagogie, ce qui n'est pas du ressort du ministre.

Par contre, il est inquiétant de constater que les aménagements apportés aux dispositifs des enseignements à compter de la rentrée 1995 * ne vont pas dans le même sens. Dès le mois de juin, Ginette Petiot, enseignante, s'en inquiétait et nous alertait :

« Peut-on être artiste dans une période de technologie laminée par l'exclusion, le chômage, la violence ? Le besoin de création est-il suffisant pour survivre, pour résister ? »

L'enfant d'aujourd'hui, comme celui d'hier, est porteur de pouvoirs créateurs qui mobilisent sa sensibilité, mais aussi ses facultés esthétiques et intellectuelles. Lui refuser cette possibilité d'expression, le détourner de lui-même et des autres, serait l'enfermer dans une résignation stérile. Et certains, aveuglés par des disciplines fondamentales prioritaires telles que lire, écrire, compter, nient l'enfant créateur.

Les mesures annoncées sont une dangereuse remise en cause de l'enseignement artistique : les ateliers de pratiques d'art sont supprimés, une option de trois heures remplace une de quatre. Ces conséquences s'étendent aux classes de première et de terminale. Dans le meilleur des cas, dans la plupart des lycées, il n'existera plus qu'une discipline artistique enseignée.

Le détournement des lycéens concernés vers les collectivités locales – secteur privé, marché du loisir – est une préoccupation par rapport à la ségrégation supplémentaire qui en découlera. Cette réforme supprime les possibilités offertes aux élèves. Et les suppressions de postes risquent de passer inaperçues, les activités artistiques n'étant pas considérées, hélas, comme essentielles.

Aujourd'hui, on tente de défendre les droits de l'enfant, mais cela ne suffit pas. Encore faut-il lui donner les moyens de s'exprimer, de s'épanouir, de vivre. »

Doit-on malgré cela continuer de croire aux bonnes intentions du ministre ? Il est vrai que ce n'est pas celui de l'Éducation qui orchestre la manœuvre...

Créations

* BO N°18 du 4 mai 1995.